

MESSAGE DE LA DIRECTION

L'année 2018-2019

Bonjour à tous mes élèves,

Cette année, nous allons travailler le sentiment d'appartenance à notre école, nous allons développer notre fierté de faire partie de la grande famille de **St-Mathieu et La Motte**. Nous allons travailler à développer notre identité propre, un nouveau logo, avoir nos couleurs ainsi qu'un slogan qui nous identifiera et qui nous rassemblera tous dans divers événements. Soyons fiers de nous !!

À travers notre identité, nous allons travailler quatre valeurs importantes pour notre école tout au long de l'année: **le respect, l'engagement, la persévérance et l'entraide**.

Le respect : C'est le sentiment d'être respectueux et attentionné envers un ami, une personne ou quelque chose. Il se manifeste par une attitude positive envers l'autre. Le respect est une valeur importante qui inclut la simple politesse. C'est la base des relations interpersonnelles.

L'engagement : C'est l'action de s'engager à accomplir quelque chose du début à la fin, de s'investir à 100% dans son travail, d'atteindre le but que l'on s'est fixé. L'engagement d'un élève est l'attitude qu'il a face à la tâche.

La persévérance : Ce sont les efforts constants fait par un élève dans son travail lorsqu'il rencontre une difficulté. C'est l'attitude positive face à la tâche, le fait de recommencer jusqu'à réussir cette tâche et la fierté de l'avoir réussi. Le travail sur l'estime de soi est au cœur de la persévérance scolaire

L'entraide : C'est l'action de s'entraider, de s'aider mutuellement, d'agir en commun. C'est un travail ou une action effectués conjointement par plusieurs personnes.

Sur ces belles valeurs, je vous souhaite une très belle année scolaire, entourés de gens qui vous aiment et qui veulent le meilleur pour chacun de vous. Je veux que cette année qui commence, soit remplie de succès, de richesses, de découvertes, de plaisirs et de petits bonheurs à tous les jours.

N'oubliez pas que la persévérance et le travail sont la recette du succès, mais que l'échec et l'erreur sont aussi des apprentissages qui nous permettent de se relever les manches et d'aller plus loin afin d'atteindre notre but.

Bonne année scolaire à tous.

Mario Massé, directeur

RÈGLES DE CONDUITE ET DE MESURES DE SÉCURITÉ DES ÉLÈVES 2018-2019

Nos règles de conduite et de mesures de sécurité des élèves sont en accord avec la Politique concernant l'encadrement disciplinaire et la fréquentation scolaire de la Commission scolaire Harricana. Vous pouvez consulter cette Politique sur le site Web de la Commission scolaire Harricana (www.csharricana.qc.ca).

POUR UNE BONNE QUALITÉ DE VIE, NOUS DEVONS ATTEINDRE ENSEMBLE LES QUATRE GRANDS OBJECTIFS SUIVANTS :

- A. Le respect de soi-même**
- B. Le respect des autres**
- C. Le respect de l'environnement**
- D. Le respect des exigences de l'école**

JE ME RESPECTE

1. Je soigne mon langage;
2. Je m'applique dans mes travaux;
3. Je range avec soin;
4. Je suis propre et soucieux de ma santé;
5. Je suis responsable de ma réussite;
6. Je suis là tous les jours.



JE RESPECTE LES AUTRES

1. Je respecte les personnes que je côtoie;
2. Je dis bonjour, je dis s'il vous plaît, je dis merci;
3. Je respecte les décisions et les exigences de tous les intervenants de l'école;
4. Je suis ponctuel (je ne fais attendre personne);
5. Je participe aux jeux en faisant preuve d'esprit sportif;
6. Je respecte les biens des autres (ni vol, ni bris...);

JE DEVRAI PAYER LE MATÉRIEL QUE JE BRISE INTENTIONNELLEMENT OU PAR NÉGLIGENCE.

7. Je circule calmement dans l'école;
8. Je ne perds pas de temps dans les salles de toilettes et aux casiers;
9. Je joue prudemment;
10. Je parle et répons poliment (je ne sacre pas, ni n'insulte);
11. Je ne me bats pas, je ne bouscule personne.
12. Je comprends que les démonstrations amoureuses telles que s'embrasser, s'enlacer ne sont pas permises à l'école.

JE RESPECTE MON ENVIRONNEMENT

1. Je ne détériore pas mon matériel;
2. Je joue dans les limites de la cour;
3. Je jette mes déchets dans les poubelles;
4. Je récupère ce qui peut être réutilisé;
5. Je prends soin de la végétation;



6. Je conserve en bon état les chaises, pupitres, murs, vitres, salles de toilettes, jeux intérieurs et extérieurs, etc.;

JE RESPECTE LES EXIGENCES DE L'ÉCOLE

1. Vouvoiement

La pratique de madame, monsieur envers les adultes est appliquée à l'école Saint-Mathieu ainsi qu'à l'école Tétreault.

2 Téléphone

Je me sers du téléphone de l'école seulement pour des raisons valables et avec la permission de mon titulaire. Les téléphones cellulaires sont interdits pour les élèves de l'école.

3 Assiduité

Pour des raisons de sécurité, si je suis absent, mes parents motivent mon absence en appelant, où en envoyant un courriel à l'école avant le début des cours. Si c'est impossible, dès mon retour à l'école je dois remettre à mon titulaire, mon agenda ou une note, signée par mes parents, qui motive mon absence.



4 Autobus

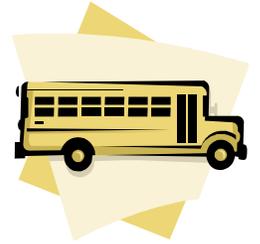
Si je dois descendre de l'autobus ailleurs que chez moi, j'apporte un billet de mes parents précisant l'adresse où je dois me rendre. Aucun changement ne sera fait sans l'autorisation verbale ou écrite de tes parents afin d'éviter des malentendus.

Je prévois ces changements afin d'éviter les oublis et les interruptions dans les classes.

Lors du transfert de Saint-Mathieu à La Motte, tu dois rester dans la cour de l'école, là où une surveillance est assurée.

Quelques règles de sécurité :

- Attendre calmement que l'autobus soit immobilisé avant de s'en approcher;
- Monter dans l'autobus à la file en tenant la rampe;
- Se diriger vers sa place et s'asseoir immédiatement;
- Laisser l'allée libre de tout objet;
- Rester assis tout au long du trajet;
- Éviter de distraire le conducteur ou la conductrice;
- Garder les bras et la tête à l'intérieur de l'autobus en tout temps;
- Attendre l'arrêt complet de l'autobus avant de quitter son siège;
- Descendre un à un sans se bousculer et en tenant la rampe;
- Compter 10 pas en sortant de l'autobus avant de traverser, de façon à s'en éloigner suffisamment, ce qui permettra à l'écopier de voir et d'être vu du conducteur;
- S'éloigner de l'autobus sitôt descendu et rester loin des roues;
- Ne jamais passer derrière l'autobus;
- Lorsqu'un objet est échappé près des roues ou sous l'autobus, demander au conducteur la consigne à suivre, s'il est impossible de lui parler, attendre que l'autobus ait quitté avant de ramasser l'objet.



5 Tenue vestimentaire

Je dois me présenter à l'école dans une tenue convenant aux activités scolaires et qui ne fait pas appel à des signes extérieurs incitant à la violence ou au non-respect sous toutes ses formes.

Je porte des vêtements propres adaptés aux saisons, à la température et à la condition de la cour d'école particulièrement au printemps.

Les culottes courtes à mi-cuisse, bermudas, les T-shirts avec manches courtes et bretelles de la largeur de l'épaule sont acceptés. Aucune tenue vestimentaire exposant l'abdomen ne sera permise.

Identifier tous les vêtements, pas seulement ceux d'éducation physique.



6 Coiffure

Les colorations de cheveux autres que de couleur naturelle sont interdites et ne seront pas tolérées. (ex.: rose, rouge, bleu, vert...). Idéalement, les cheveux longs doivent être attachés.



7 Chaussures

À l'intérieur de l'école, je porte des chaussures différentes de celles que je porte à l'extérieur. Je m'assure que mes chaussures tiennent bien dans mes pieds.



8 Éducation physique

J'apporte l'habillement nécessaire. J'apporte mes vêtements à la maison pour être lavés, je dois veiller à le rapporter à l'école pour le cours suivant. Nous recommandons d'ajouter des vêtements de rechange (bas, sous-vêtement) pour pallier aux « petits accidents ».



N.B. Identifiez clairement tous les vêtements (même ceux de tous les jours) et objets de votre enfant; plusieurs élèves ont des vêtements et chaussures identiques ou ne reconnaissent pas leurs vêtements.

9 Appareils électroniques

Aucun appareil électronique de jeux, de musique, téléphone cellulaire, etc. ne sera accepté à l'école à moins d'une permission spéciale du titulaire.



10 Gomme à mâcher et friandises

Je laisse à la maison tout ce qui est gomme à mâcher et friandises. Elles sont interdites dans l'école et dans la cour d'école pour des raisons de santé et de propreté.



11 Collation

J'apporte une collation santé (fruits, légumes, produits laitiers) À éviter : les collations sucrées et qui demandent l'usage d'ustensiles.



Il est important de ne pas apporter des aliments contenant des arachides ou des noix, car plusieurs peuvent être allergiques.

12 Cigarettes

Il est interdit d'avoir des cigarettes ou des cigarettes électroniques en ma possession, dans l'école ou sur le terrain de l'école.

Je sais que la possession et l'usage d'alcool et de drogue sous toutes formes sont strictement interdits à l'école. Ces offenses entraîneront une suspension immédiate de l'école et seront référées aux autorités policières et/ou aux services complémentaires.



CONSÉQUENCES SELON LE TYPE DE MANQUEMENT

MANQUEMENT MINEUR	
<p><i>Un manquement mineur est un comportement de l'élève qui nuit au fonctionnement de la classe ou à d'autres activités de l'école. Il concerne la gestion quotidienne de la classe ou du groupe de service de garde, en d'autres termes, cela correspond à une infraction aux règles de conduite et aux mesures de sécurité de l'école, <u>y compris</u> celles de la classe et du service de garde.</i></p>	
Exemples de manquements mineurs	Banque d'interventions
<ul style="list-style-type: none"> ❖ <i>Refus de faire le travail demandé</i> ❖ <i>Refus de conséquences ou de consignes</i> ❖ <i>Argumentation</i> ❖ <i>Langage inapproprié ou geste grossier</i> ❖ <i>Lancement de balles de neige ou autre</i> ❖ <i>Possession d'objets non nécessaires</i> ❖ <i>Oubli ou détérioration du matériel</i> ❖ <i>Non-respect des aires de jeu et non-respect des règles de jeu</i> ❖ <i>Bousculades, jambettes, se tirer</i> ❖ <i>Non-respect de la règle du silence dans les corridors aux heures de cours</i> ❖ <i>Retard non motivé</i> ❖ <i>Non-respect du code vestimentaire.</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ❖ <i>Avertissement</i> ❖ <i>Apprentissage du comportement attendu</i> ❖ <i>Geste de réparation</i> ❖ <i>Conséquences logiques</i> ❖ <i>Retrait de privilège</i> ❖ <i>Perte de récréation</i> ❖ <i>Fiche de réflexion</i> ❖ <i>Appel aux parents en présence ou non de l'élève</i> ❖ <i>Retrait de la classe</i> ❖ <i>Retenue après la classe</i> ❖ <i>Rencontre de la direction</i> ❖ <i>Plan d'action ou d'intervention</i> ❖ <i>Autre intervention jugée appropriée</i> <p><i>Ce type de manquement nécessite une intervention éducative.</i></p>

MANQUEMENT MAJEUR

Un manquement majeur constitue une atteinte grave au bien-être physique ou psychologique d'une personne, un danger, de même qu'une entrave à la sécurité. Il concerne tout geste proscrit lorsque celui-ci a un impact sur le fonctionnement et la sécurité à l'école, qu'il soit commis dans l'école ou à l'extérieur de l'école y compris par le biais des médias sociaux ou lors de l'utilisation du transport scolaire. Il sera sanctionné selon les règles de conduite et mesures de sécurité de l'école.

Comportements proscrits

- ❖ *Violence* : bataille, menaces, voies de fait, etc.*
- ❖ *Intimidation* et cyberintimidation*
- ❖ *Vol*
- ❖ *Vandalisme*
- ❖ *Fugue*
- ❖ *Refus persistant d'obéir à la demande d'un membre du personnel et qui a un impact sur la sécurité.*

** Les définitions de ces termes se retrouvent à la page suivante.*

Banque d'interventions

- ❖ *Arrêt d'agir*
- ❖ *Retrait*
- ❖ *Appel téléphonique aux parents*
- ❖ *Rencontre avec la direction accompagnée ou non des parents*
- ❖ *Réflexion*
- ❖ *Geste de réparation*
- ❖ *Suspension interne ou externe*
- ❖ *Plainte policière*
- ❖ *Facturation ou remplacement pour le bris ou le vol*
- ❖ *Réintégration (avec les parents, déplacement supervisé, retour progressif)*
- ❖ *Plan d'intervention*
- ❖ *Soutien individuel à fréquence rapprochée*
- ❖ *Références aux ressources professionnelles de l'école ou de la communauté*
- ❖ *Autre intervention jugée appropriée*

L'intervention sera faite en tenant compte de la gravité, la durée, la fréquence, l'étendue, la dangerosité, la légalité du comportement, de l'impact sur la ou les victimes selon l'âge, de la maturité et de l'aptitude de l'élève.

DÉFINITIONS DES COMPORTEMENTS PROSCRITS D'INTIMIDATION ET DE VIOLENCE, SELON L'ARTICLE 13 DE LA LOI SUR L'INSTRUCTION PUBLIQUE

VIOLENCE :

Toute **manifestation de force**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, **exercée intentionnellement** contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens. (loi 56, 2012)

INTIMIDATION :

Tout comportement, parole, acte ou geste **délibéré ou non à caractère répétitif**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte **caractérisé par l'inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour **effet** d'engendrer des sentiments **de détresse et de léser**, blesser, opprimer ou ostraciser; (loi 56, 2012)

Précision concernant les gestes de violence et d'intimidation : Ces comportements sont inacceptables, que ce soit sur la cour, dans l'école (classes et service de garde), par le biais de l'électronique (cyberintimidation) ou dans les autobus scolaires.

RAPPEL DE LA DÉFINITION D'UN CONFLIT :

Opposition entre deux ou plusieurs élèves qui ne partagent pas le même point de vue. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Lors d'un conflit, les personnes discutent vivement et argumentent pour amener l'autre à partager leur point de vue. Les deux personnes sont sur un pied d'égalité et se sentent libres de donner leur version. Il n'en résulte aucune victime même si les deux peuvent se sentir perdants.

Remarque : Le plan de lutte ainsi que le protocole d'intervention pour contrer la violence et l'intimidation sont disponibles sur le site WEB de l'école au : <http://www.csharricana.qc.ca/SAINT-MATHIEU>

CODE DE CIVILITÉ

À la Commission scolaire Harricana, nous n'acceptons pas les manques de :

- Respect;
- Collaboration;
- Politesse et courtoisie;
- Intégrité.

Le langage abusif, les gestes et les actions visant à dénigrer ou à blesser une autre personne ne sont pas tolérés. La responsabilité de chacun consiste à :

- Utiliser un langage courtois, tempéré et adapté;
- Collaborer adéquatement avec les collègues;
- Fournir les informations requises;
- Faire preuve d'attention et d'écoute face aux autres;
- Respecter la confidentialité des informations;
- Respecter les différences.

Source : Politique sur la civilité accessible au www.csharricana.qc.ca/ADMINISTRATIF/POLITIQUESREGLEMENTS

INTERVENTION GRADUÉE POUR PRÉVENIR ET ENRAYER L'INTIMIDATION À L'ÉCOLE

Comportement	Type d'intervention
Intimidation directe ou indirecte	
<p>Non à l'intimidation!</p> 	<p>NIVEAU 1</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discussion sérieuse entre l'élève intimidateur et son titulaire • Appel aux parents
	<p>NIVEAU 2</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discussion sérieuse entre l'élève intimidateur, son titulaire et la direction • Appel aux parents • Réflexion écrite
	<p>NIVEAU 3</p> <ul style="list-style-type: none"> • Discussion sérieuse entre l'élève intimidateur, son titulaire et la direction • Suivi avec un intervenant • Appel aux parents • Travail à faire sur l'intimidation et présentation de ce travail devant le titulaire, la direction et l'intervenant.
	<p>NIVEAU 4</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec l'élève intimidateur, ses parents, son titulaire, la direction et l'intervenant • Contrat d'engagement à signer
	<p>NIVEAU 5</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suspension de l'école • Rencontre avec les policiers

Note : L'analyse d'un acte d'intimidation et le jugement de la gravité de celui-ci serviront à déterminer le niveau et le type d'intervention à mener.

RÈGLES DE CONDUITE ET DE MESURES DE SÉCURITÉ DES ÉLÈVES
Année 2018-2019

J'ai pris connaissance du contenu
de ces règles de conduite et de mesures de sécurité des élèves et
je m'engage à les respecter.

Signature de l'élève

J'ai pris connaissance du contenu
de ces règles de conduite et de mesures de sécurité des élèves et
j'y apporterai ma collaboration.

Signature d'un parent

INFORMATIONS ADDITIONNELLES POUR LES PARENTS

1 *Maladie, accident*

Si votre enfant est malade ou se blesse, vous serez invités à venir le chercher à moins que la situation n'impose des mesures d'urgence (nous appliquons alors la politique de la Commission scolaire Harricana).



Fournir un second numéro de téléphone pour nous permettre de confier votre enfant à quelqu'un en cas d'urgence. Cette personne doit être disponible pour s'occuper de votre enfant.

2 *Appels à l'école*



Il n'est que normal, à l'occasion, d'éprouver quelques inquiétudes ou problèmes. Pour tout ce qui concerne votre enfant, n'hésitez pas à contacter son titulaire d'abord et avant tout. Vous pouvez communiquer avec l'école, **en dehors du temps de classe**, et laisser un message à la personne que vous aimeriez joindre. Un suivi à votre message sera assuré aussitôt que possible.

Afin d'éviter les interruptions, les titulaires ne peuvent répondre à vos appels durant le temps de classe, à moins d'urgences.

3 *Visite à l'école*

Pour des raisons de sécurité, les portes de l'école seront verrouillées.

Pour rencontrer un membre du personnel de l'école, nous vous demandons de prendre rendez-vous. Une visite spontanée dérange le titulaire et les élèves.



4 *Message ou informations aux parents*

Vous recevrez fréquemment des informations par l'intermédiaire de votre enfant. Celles-ci devraient l'aider à bien fonctionner à l'école.



S.V.P.- Prendre le temps nécessaire pour bien lire ces informations;

- donner le suivi nécessaire;
- s'assurer, en vérifiant avec votre enfant, que tous les messages et communications vous parviennent.

5 Dîner à l'école

Des surveillantes sont prévues pour les élèves qui doivent dîner à l'école. Une permission peut être accordée par la direction ou la responsable de l'école à un élève qui n'a pas le droit de dîner à l'école, mais dont les parents doivent s'absenter. **Des frais de 2 \$ s'appliqueront à chaque fois.**

Règlements des dîneurs :



- Respecter les surveillantes et les autres élèves;
- Parler à voix basse et rester assis pour manger;
- Nous ne tolérons pas les échanges de lunch entre les élèves;
- Se déplacer et se comporter selon les consignes des surveillantes;
- La boîte à goûter est obligatoire pour tous les dîneurs.**



SVP identifiez les plats et les ustensiles que vos enfants utilisent.

6 Sorties à l'extérieur de l'école pour les dîneurs



De temps à autre, des élèves vont manger à l'extérieur de l'école. Bien que nous déconseillons cette façon de faire, il vous revient, comme parents, de déterminer le niveau de danger encouru par votre enfant lorsqu'il traverse la rue et qu'il passe une partie de son heure de dîner sans surveillance.

Si vous décidez tout de même de donner la permission à votre enfant de dîner à l'extérieur de l'école, elle ou il devra présenter une autorisation écrite de votre part. **Aucun élève ne pourra sortir de la cour de l'école sans cette autorisation.**

Nous vous rappelons que l'école n'assume aucune responsabilité envers la surveillance des élèves lorsque ceux-ci quittent la cour de l'école.

Finalement, les élèves qui dînent à l'extérieur ne pourront rapporter aucune friandise, crème glacée et autres à l'école.



7 Surveillance



Le **matin**, la surveillance des élèves s'exerce à compter de :

8 h 00 à l'école Saint-Mathieu
8 h 20 à l'école Tétreault



Le **midi**, la surveillance pour les élèves qui dînent à la maison s'exerce à compter de :

12 h 00 à l'école Saint-Mathieu
12 h 20 à l'école Tétreault

Les portes ne seront pas ouvertes aux élèves avant ces heures. Veuillez noter que l'école n'est pas responsable de la surveillance si votre enfant arrive plus tôt dans la cour de l'école.



HORAIRE DE L'ÉCOLE ST-MATHIEU	
Entrée des élèves	8 h 10
Classe	8 h 15 à 9 h 50
Classe	9 h 05 à 9 h 55
Récréation	9 h 55 à 10 h 10
Classe	10 h 15 à 11 h 05
Classe	11 h 05 à 11 h 55
Dîner	11 h 55 à 13 h 15
Entrée des élèves	13 h 20
Classe	13 h 20 à 14 h 10
Classe	14 h 10 à 15 h
Fin des classes	15 h

HORAIRE DE L'ÉCOLE TÉTREAU	
Entrée des élèves	8 h 30
Classe	8 h 35 à 9 h 25
Classe	9 h 25 à 10 h 15
Récréation	10 h 15 à 10 h 30
Classe	10 h 35 à 11 h 25
Classe	11 h 25 à 12 h 15
Dîner	12 h 20 à 13 h 35
Entrée des élèves	13 h 40
Classe	13 h 40 à 14 h 30
Récréation	14 h 30 à 15 h 20
Fin des classes	15 h 20

HORAIRE DU SERVICE DE GARDE	
Accueil des élèves	7 h 30 À 8 h 15
Dîner	11 h 55 à 13 h 20
Accueil des élèves	15 h 05 à 18 h

COMMENT AIDER SON ENFANT

- Valoriser l'école et les tâches scolaires.
- Vérifier les faits auprès du personnel scolaire avant de blâmer l'école.
- Aider son enfant à développer l'autodiscipline en lui laissant prendre certaines décisions et en le tenant responsable des résultats.
- Encourager son enfant à être assidu à l'école.
- Manifester un véritable intérêt dans tous les apprentissages scolaires, non pas seulement dans les résultats quantifiés des examens.
- Fixer des objectifs réalistes selon les intérêts, les habiletés et la personnalité de son enfant.
- Adopter des attitudes positives et éviter les comparaisons avec les autres.
- Garder les lignes de communication ouvertes, prendre le temps d'écouter.
- Encourager la lecture en fréquentant la bibliothèque et en lisant soi-même.
- Exposer son enfant à diverses expériences d'apprentissage : la nature, les expositions, les concerts, les ateliers, la cuisine, la mécanique, etc.
- Vérifier avec son enfant les différentes conditions à une bonne étude :
 - Il se fixe un horaire régulier;
 - Il se trouve un endroit calme;
 - Il organise le matériel dont il a besoin;
 - Il s'assure d'un bon éclairage;
 - Il élimine les bruits distrayants tels que la télévision et la radio;
 - Il s'assoit sur une chaise droite et confortable.
- Vérifier avec son enfant les différentes conditions à un bon apprentissage :
 - Il révise les notions nouvelles au fur et à mesure;
 - Il révise les notions qu'il a déjà vues;
 - Il divise en petites tranches les travaux difficiles afin d'en venir à bout;
 - Il étudie peu à la fois, mais souvent;
 - Il se fait poser des questions au hasard.

CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019
SECTEUR «JEUNES» EN FORMATION GÉNÉRALE
PRÉSCOLAIRE et PRIMAIRE

3	AOÛT 2018	7	19	SEPTEMBRE 2018	19	21	OCTOBRE 2018														
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V									
				1	2	3	4		1 ⁵	2 ⁶	3 ⁷	4 ⁸	5								
5	6	7	8	9	10	11		2	3	4 ⁴	5 ⁵	6 ⁶	7 ⁷	8	7	8	9 ⁹	10 ¹	11 ²	12 ³	
12	13	14	15	16	17	18		9	10 ⁸	11 ⁹	12 ¹	13 ²	14 ³	15	14	15 ⁴	16 ⁵	17 ⁶	18 ⁷	19 ⁸	
19	20	21	22	23	24	25		16	17 ⁴	18 ⁵	19 ⁶	20 ⁷	21 ⁸	22	21	22 ⁹	23 ¹	24 ²	25 ³	26 ⁴	
26	27	28	29 ¹	30 ²	31 ³			23	24 ⁹	25 ¹	26 ²	27 ³	28 ⁴	29	28	29 ⁵	30 ⁶	31 ⁷			
								30													
19	NOVEMBRE 2018	22	15	DÉCEMBRE 2018	15	17	JANVIER 2019														
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V									
				1	2	3			1	2	3	4									
4	5 ⁸	6 ⁹	7 ¹	8 ²	9 ³	10	2	3 ⁹	4 ¹	5 ²	6 ³	7 ⁴	8	6	7	8	9 ⁶	10 ⁷	11 ⁸		
11	12 ⁴	13 ⁵	14 ⁶	15 ⁷	16	17	9	10 ⁵	11 ⁶	12 ⁷	13 ⁸	14 ⁹	15	13	14 ⁹	15 ¹	16 ²	17 ³	18 ⁴		
18	19 ⁸	20 ⁹	21 ¹	22 ²	23 ³	24	16	17 ¹	18 ²	19 ³	20 ⁴	21 ⁵	22	20	21 ⁵	22 ⁶	23 ⁷	24 ⁸	25 ⁹		
25	26 ⁴	27 ⁵	28 ⁶	29 ⁷	30 ⁸		23	24	25	26	27	28	29	27	28 ¹	29 ²	30 ³	31 ⁴			
							30	31													
19	FÉVRIER 2019	20	15	MARS 2019	16	19	AVRIL 2019														
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V									
					1 ⁵	2			1 ³	2 ⁴	3 ⁵	4 ⁶	5 ⁷								
3	4 ⁶	5 ⁷	6 ⁸	7 ⁹	8 ¹	9	3	4	5	6	7	8	9	7	8 ⁸	9 ⁹	10 ¹	11 ²	12 ³		
10	11 ²	12 ³	13 ⁴	14 ⁵	15	16	10	11	12 ⁷	13 ⁸	14 ⁹	15 ¹	16	14	15 ⁴	16 ⁵	17 ⁶	18 ⁷	19 ⁸		
17	18 ⁶	19 ⁷	20 ⁸	21 ⁹	22 ¹	23	17	18 ²	19 ³	20 ⁴	21 ⁵	22 ⁶	23	21	22	23	24 ⁸	25 ⁹	26 ¹		
24	25 ²	26 ³	27 ⁴	28 ⁵			24	25 ⁷	26 ⁸	27 ⁹	28 ¹	29 ²	30	28	29 ²	30 ³					
							31														
21	MAI 2019	22	15	JUIN 2019	18																
D	L	M	M	J	V	S	D	L	M	M	J	V	S								
				1 ⁴	2 ⁵	3 ⁶	4						1	Jours ouvrables 200							
5	6 ⁷	7 ⁸	8 ⁹	9 ¹	10 ²	11	2	3 ⁷	4 ⁸	5 ⁹	6 ¹	7 ²	8	Jours de classe 183							
12	13 ³	14 ⁴	15 ⁵	16 ⁶	17	18	9	10 ³	11 ⁴	12 ⁵	13 ⁶	14 ⁷	15	P.E. fixes 17							
19	20	21 ⁷	22 ⁸	23 ⁹	24 ¹	25	16	17 ⁸	18 ⁹	19 ¹	20 ²	21 ³	22	Congés X							
26	27 ²	28 ³	29 ⁴	30 ⁵	31 ⁶		23	24	25	26	27	28	29	Fin des étapes: X							
							30							9 novembre, 14 février et 21 juin							

Semaine des arts : 29 avril au 3 mai 2019

Rendez-vous RAP : consultez le site internet de la CSH au www.csharricana.qc.ca

PE Régionale: 1^{er} et 2 novembre 2018